

# COMMUNE DE PORT BRILLET

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE LA SALLE PIERRE BOUIN

locataire-responsable :nom : ..... prénom : .....

Et, en cas de location pour une association : son nom .....  
fonction :.....

Adresse : .....

tél : ..... courriel : .....

date de la location :

1 jour : le .....

**POSSIBILITÉ SUR 2 JOURS DU 15/06 AU 15/08.**

week-end du .....

à l'occasion de :.....

**Salle : « Pierre BOUIN » - maximum 50 personnes – sans cuisine et sans possibilité de réchauffer des repas. Pas d'utilisation d'appareils électriques (micro-onde, four, appareil à raclette....).**

**Occupation uniquement le samedi du 15 août au 15 juin (salle rendue propre pour 10h le dimanche)**

**Cette salle ne peut pas servir de « local à sommeil ». (Salle non occupée entre 2h et 8h).**

Le montant de la location correspondante s'élève à : .....€ (voir tarif au verso)

A la signature de la convention qui va être établie, le locataire-responsable versera des arrhes d'un montant d'un tiers de la location, soit : .....€ (voir tarif au verso)

et le solde, soit : .....€ sera versé une semaine avant la remise des clés.

Une caution de 150 € pour la salle et une caution de 75€ pour le ménage seront déposées au minimum une semaine avant l'occupation de la salle ; celles-ci seront restituées après l'état des lieux. Dans le cas où les locaux seront constatés non nettoyés, le chèque caution sera encaissé par la Commune.

En cas de dommages subis, une somme correspondant aux frais de remise en état sera réclamée au locataire-responsable. (Pas de remise en état par le locataire-responsable)

En cas de changement de dates ou d'annulation, les arrhes seront conservées.

Fait à Port-Brillet, le .....

Le locataire-responsable (nom et prénom) - (Signature).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le 28 mai 2019, et à l'unanimité des membres présents, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- ADOPTE le nouveau règlement relatif à la mise à disposition des salles communales
- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

Salle Pierre BOUIN	Domiciliés ou résidents secondaires	arrhes	extérieur	arrhes
location salle demi-journée ( 8h-12h ou 14h-18h)	33,00 €	10.00 €	48,00 €	14.50 €
location salle journée/soirée	65,00 €	19.50 €	96,00 €	29.00 €

Cauton Salle : 150€

Cauton Ménage : 75€

